



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Int. Cl.³: A 47 J 51/097

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



FASCICULE DU BREVET A5

11

635 239

21 Numéro de la demande: 3740/82

73 Titulaire(s):
Raphaël Cohen, Genève

22 Date de dépôt: 17.06.1982

72 Inventeur(s):
L'inventeur a renoncé à être mentionné

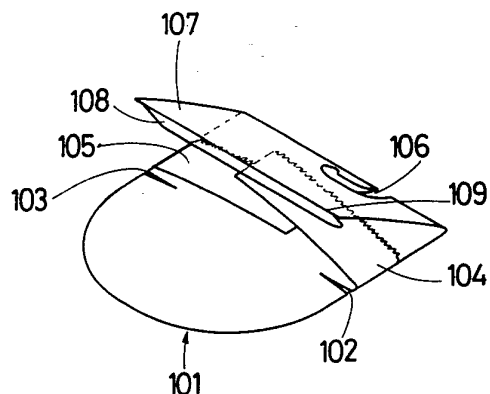
24 Brevet délivré le: 31.03.1983

45 Fascicule du brevet
publié le: 31.03.1983

74 Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

54 Dispositif pour la suspension verticale des vêtements légers à col.

57 Une feuille (101) en matériau souple et rigide présente deux fentes (102, 103) destinées à recevoir le col du vêtement et deux languettes rabattables (104, 105) destinées à se rabattre sur le vêtement plié contre la face arrière de la feuille (101). Un volet (107) muni d'une languette (108) se rabat contre les deux languettes (104 et 105) contre lesquelles est repliée la partie inférieure du vêtement s'étendant au-delà des languettes (104, 105).



REVENDICATIONS

1. Dispositif pour la suspension verticale des vêtements légers à col présentés pliés tels que chemises, maillots de corps, tee-shirt et autres, caractérisé par le fait qu'il consiste en une feuille en matériau souple et/ou rigide pourvue d'un moyen d'accrochage, que la feuille est munie sur ses deux bords longitudinaux de deux fentes ayant la forme d'une pointe étirée disposées symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la feuille et dirigées vers cet axe, destinées à recevoir et supporter le col et une partie des épaules du vêtement plié, et que la feuille est munie sur ses bords longitudinaux, et plus haut que les fentes, de deux languettes latérales s'étendant de part et d'autre de la feuille, destinées à être rabattues derrière la feuille pour soutenir la partie inférieure et repliée vers le bas de la partie du vêtement pliée en arrière.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la feuille est munie sur sa partie supérieure d'un volet se rabattant sur la face arrière contre la partie repliée du vêtement à suspendre.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le volet comporte sur son arête horizontale libre une languette rabattable destinée à être insérée sous les deux languettes latérales en position rabattue pour tenir le volet rabattu.

4. Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé par le fait que la feuille est munie sur l'un de ses bords longitudinaux d'une troisième languette de longueur au moins égale à la largeur de la feuille destinée à être rabattue sur le volet et à être attachée par son extrémité libre au second bord longitudinal de la feuille pour tenir rabattu le volet contre la partie repliée du vêtement.

5. Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé par le fait que la feuille est munie d'une paire supplémentaire de languettes latérales dont la longueur est au moins égale à la demi-largeur de la feuille, destinées à être rabattues sur le volet et attachées par leurs extrémités libres pour tenir rabattu le volet.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que l'arête supérieure des languettes latérales soutenant la partie repliée du vêtement est découpée en dents de scie.

7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que la surface des languettes latérales soutenant la partie repliée du vêtement est enduite d'une matière antiglissante.

8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que l'une au moins des surfaces des languettes latérales entrant en contact mutuellement, en position rabattue, est enduite d'une matière auto-adhésive.

La présente invention concerne un dispositif pour la suspension verticale des vêtements légers à col présentés pliés tels que chemises, maillots de corps, tee-shirts et autres.

Habituellement, dans les commerces spécialisés, les vêtements légers à col tels que chemises, maillots de corps, tee-shirts, tricots avec ou sans manches communément appelés pull-overs et autres articles de ce genre se trouvent exposés sur les étalages de différentes façons mettant en valeur leurs différentes qualités esthétiques telles que la couleur ou la forme. La façon la plus appropriée est, bien sûr, de les faire porter par des mannequins exposés dans les vitrines et dans les magasins. Néanmoins aussi bien le grand nombre de modèles et couleurs d'un même article que le grand nombre de différents articles rendent impossible cette manière de présentation qui est limitée principalement aux nouveautés. Il a donc fallu trouver d'autres procédés et d'autres dispositifs permettant de présenter ces articles massivement, mais agréablement et en les mettant en valeur.

L'apparition au cours des dernières décennies des commerces dits libre-service a d'ailleurs renforcé ce besoin d'étaler les différents articles de manière que le public puisse facilement les approcher aussi bien pour apprécier leurs qualités esthétiques que pour s'informer sur

certains détails techniques tels que matière, composition, exigences d'entretien, taille et autres. Le procédé le plus simple consiste à empiler les articles susmentionnés pliés les uns sur les autres, chaque pile groupant les articles selon des critères souvent différents tels que la couleur, la taille, le modèle ou la qualité de la matière, ces critères pouvant être pris isolément ou en combinaison. Cette façon de procéder est loin d'être la meilleure car, après le passage de quelques acheteurs ou curieux, la pile est défaite et les articles sont dépliés et souvent maltraités et, après quelque temps, impropres à la vente.

On a alors introduit les articles pliés dans des emballages transparents afin d'éviter qu'ils se déplient accidentellement et pour les protéger contre la poussière et les manipulations. Pour éviter que les articles se froissent en glissant à l'intérieur de leur emballage on a introduit, lors du pliage, une feuille de carton autour de laquelle l'article est plié. Même si ce conditionnement a permis de protéger les articles, il est toujours difficile de prendre un article qui ne se trouve pas tout en haut de la pile. On a alors pensé à suspendre les articles à des barres horizontales, ce qui permet de prendre l'article sans défaire de pile. On a donc suspendu les articles par des cintres classiques. Dans ce cas, il est difficile de suspendre par un cintre une charnière ou un maillot de corps plié sans l'avoir préalablement emballé. Deux solutions s'offrent alors: soit on suspend l'article sans le plier, mais dans ce cas le vêtement non plié occupe un plus grand espace en largeur et en hauteur et, s'il est vendu, il doit être plié avant d'être emballé, demandant des manipulations supplémentaires qui sont répercutées sur le prix de vente, soit on plie l'article autour d'une feuille rigide et on l'introduit dans un emballage transparent que l'on munit d'un crochet pour le suspendre. Cette dernière manière de procéder présente deux inconvénients: un inconvénient économique, car on utilise un carton pour soutenir l'article et un emballage transparent qui n'est utile que pour certains articles ou couleurs délicates; le second inconvénient est que, souvent, la couleur ou la qualité apparentes de l'article sont faussées à travers l'emballage transparent, et l'éventuel acheteur tente d'ouvrir l'emballage pour qu'un contact direct visuel, voire tactile, puisse s'établir.

La présente invention permet de remédier à ces inconvénients et propose un dispositif de suspension simple, économique, et mettant en valeur les qualités esthétiques de l'article.

Le dispositif selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il consiste en une feuille en matériau souple et/ou rigide pourvue d'un moyen d'accrochage, que la feuille est munie sur ses deux bords longitudinaux de deux fentes ayant la forme d'une pointe étirée disposées symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la feuille et dirigées vers cet axe, destinées à recevoir et supporter le col et une partie des épaules du vêtement plié, et qu'elle est munie sur ses bords longitudinaux, et plus haut que les fentes, de deux languettes latérales s'étendant de part et d'autre de la feuille destinées à être rabattues derrière la feuille pour soutenir la partie inférieure et repliée vers le bas de la partie du vêtement pliée en arrière.

Le col du vêtement à suspendre peut être introduit dans les fentes soit en déboutonnant le vêtement, soit en aplatissant le col en tirant dans la direction des épaules. Le vêtement est alors suspendu comme par un cintre; par la suite, on rabat les deux bords latéraux avec les manches vers l'arrière et on rabat la moitié inférieure de l'habit sur la face arrière de la feuille, de sorte que le bord inférieur du vêtement dépasse la hauteur des deux languettes. On replie les deux languettes et on rabat sur les languettes repliées la partie du vêtement se trouvant au-delà de ces languettes. En position verticale et sous l'effet de la dernière partie du vêtement rabattue sur elles, les languettes restent repliées et soutiennent environ la moitié inférieure de l'article, tandis que la partie supérieure est suspendue et soutenue par les arêtes inférieures des deux fentes. Pour assurer que les languettes latérales ne s'écartent pas, on peut soit les enduire d'une matière auto-adhésive sur la partie de leur surface entrant en contact l'une avec l'autre, soit utiliser une agrafe ou une épingle ou tout autre moyen semblable.

Selon une variante préférée, la feuille rigide est munie sur la partie supérieure d'un volet se rabattant vers l'arrière et contre la partie repliée du vêtement. En insérant une languette rabattable prévue le

long de son bord horizontal sous les deux languettes latérales rabattues, on retient la partie inférieure du vêtement plié par pincement.

Selon une variante préférée, la feuille rigide est munie sur la partie supérieure d'un volet se rabattant vers l'arrière et contre la partie repliée du vêtement. En insérant une languette rabattable prévue le long de son bord horizontal sous les deux languettes latérales rabattues, on retient la partie inférieure du vêtement plié par pincement.

Selon une autre variante préférée, une languette supplémentaire est prévue pour être rabattue sur le volet et le tenir contre le vêtement. La languette, dans ce cas, est soit collée, soit attachée sur le bord de la feuille par une agrafe ou par une fente prévue à son extrémité libre. Au lieu d'une seule languette supplémentaire, on peut en prévoir deux, une sur chaque bord longitudinal de la feuille, ces languettes se rabattant sur le volet et le tenant contre la partie repliée du vêtement. Les extrémités libres des deux languettes peuvent être soit collées, soit attachées par une agrafe ou, plus simplement, présenter deux fentes complémentaires permettant de les accrocher.

Afin d'éviter le glissement du vêtement, on peut enduire les languettes d'une matière antiglissante ou découper l'arête supérieure des languettes latérales en dents de scie.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, deux variantes d'exécution de l'invention :

la fig. 1 représente une vue en plan du dispositif déplié.

la fig. 2 représente une vue en perspective d'une seconde variante en position semi-pliée.

Une feuille 1 (fig. 1) en carton ou en une matière rigide est pourvue de deux fentes 2 et 3 convergentes vers l'axe de la feuille 1. La forme et la profondeur des fentes dépendent de l'article à suspendre. Les fentes représentées 2 et 3 sont prévues pour un maillot de corps du genre tee-shirt, donc à col bas. Les deux languettes latérales 4 et 5 rabattables vers l'arrière viennent d'une pièce avec la feuille où elles sont rapportées. La longueur de chaque languette 4, 5 est égale aux deux tiers de la largeur de la feuille 1, de sorte qu'en position rabattue les extrémités des languettes 3, 4 se chevauchent. La largeur de la feuille 1 est plus grande que le diamètre apparent du col du vêtement plié et de préférence égal à la largeur de l'habit en position plié. La partie inférieure de la feuille 1 est arrondie, mais elle peut avoir la forme et la longueur désirées. Enfin, la partie supérieure est pourvue d'un crochet 6. Après avoir suspendu le vêtement en passant son col autour de la feuille 1 et à l'intérieur des fentes 2 et 3, on plie ses bords latéraux vers l'arrière, y compris ses manches éventuelles. Par la suite, on rabat vers l'arrière et du côté du crochet 6 la moitié inférieure du vêtement. On rabat les deux languettes 4, 5 et on replie du côté opposé au crochet 6 la partie du vêtement se trouvant derrière la feuille 1 et au-delà des languettes. Pour assurer la bonne tenue du vêtement, on peut utiliser soit une agrafe, soit une épingle ou une matière auto-adhésive pour tenir ensemble les deux languettes 4 et 5, ou

encore deux fentes complémentaires. Il est également possible de découper les arêtes supérieures de deux languettes en dents de scie pour accrocher la partie repliée et éviter le glissement comme représenté à la fig. 1. Une autre possibilité est d'enduire les languettes d'une matière antiglissante.

La variante représentée à la fig. 2 est composée également d'une feuille 101 munie de deux fentes 102, 103, de deux languettes rabattables 104 et 105 et d'un crochet 106. On a prévu un volet 107 rabattable vers l'arrière et qui arrive en position rabattue jusqu'à la hauteur de deux languettes repliées 104 et 105 et permet de pincer le vêtement en utilisant par exemple des agrafes, épingles ou une matière auto-adhésive sur la partie de la surface intérieure soit du volet 107, soit de la feuille 101 n'entrant pas en contact avec le vêtement.

Sur la variante représentée à la fig. 2, une languette rabattable 108 est prévue le long du bord horizontal libre 109 du volet 106, laquelle peut venir s'insérer sous les languettes 105 et 104 si la partie repliée du vêtement contre les languettes ne dépasse pas la largeur des languettes. Les mêmes variantes décrites pour les languettes 4 et 5 de la fig. 1 sont réalisables pour la variante de la fig. 2.

Pour cette seconde variante, la longueur des languettes 104 et 105 peut être inférieure à la demi-largeur de la feuille 101, car dans ce cas il n'est pas nécessaire d'attacher entre elles les languettes 104 et 105.

Selon une autre variante, on peut assurer que le volet 107 reste rabattu contre les deux languettes 104 et 105 par une troisième languette latérale qui se rabat contre le volet 107 et vient s'attacher sur le second bord de la feuille 101 par une matière auto-adhésive ou un jeu de fentes complémentaires prévue sur l'extrémité libre de la languette et le bord de la feuille 101. Une autre possibilité est de prévoir deux languettes, comme les languettes 104 et 105, qui viennent s'attacher au-dessus du volet rabattu 107 soit par un jeu de fentes complémentaires, soit par des autres moyens connus.

Comme mentionné précédemment, si le vêtement à suspendre est une chemise ou un autre vêtement présentant un col haut, la forme des fentes 2, 3 doit être différente; elles doivent notamment être plus longues et se diriger vers le haut de la feuille 1, avec une pente plus grande que pour les tee-shirts. Si l'on désire protéger le vêtement suspendu, on peut l'envelopper d'un emballage transparent dont le rôle est uniquement de protéger et non de soutenir le vêtement en position plié. La surface de la feuille 1 comprise entre le crochet 6 et les fentes 2 et 3 peut avantageusement être utilisée pour y faire inscrire ou apposer une étiquette avec des informations concernant l'habit, notamment la taille, la matière, les instructions pour l'entretien, le prix, etc. La couleur de la feuille peut être choisie de sorte qu'elle mette en valeur la couleur du vêtement.

Bien entendu, pour assurer la fixation du vêtement sur la feuille, on peut utiliser des pinces ou des épingles en plus des éléments déjà mentionnés.

Fig.1

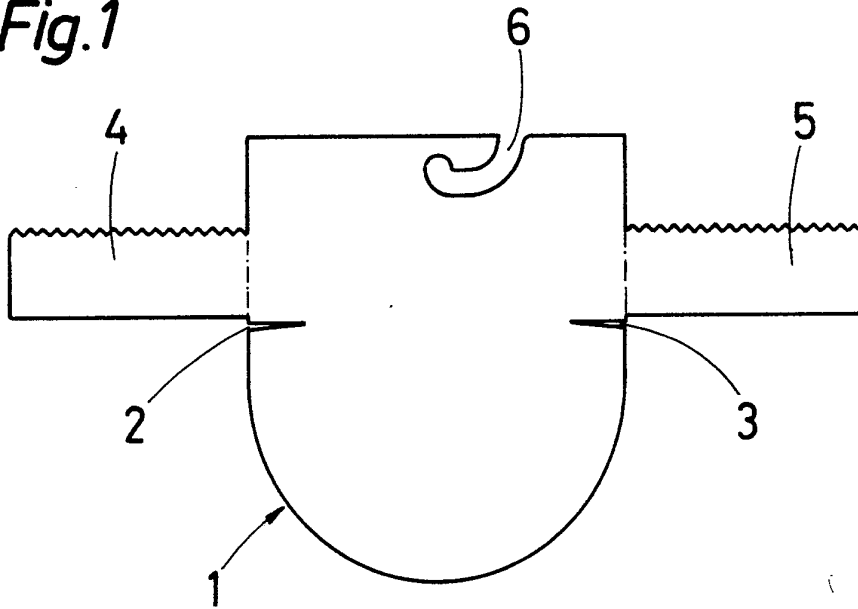


Fig. 2

